

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 16 - procurations : 06 - votants : 22

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. GONTHIER Gilles** délégué de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LAINEZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes champagne Boischauts.

SUPPLEANT : **M. LABLANCHE Francis** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. MAURICEAU Christophe) ; **M. CHABENAT Jean-Michel** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. METIVIER Philippe) ; **M. ÉTIENNE Jean-Claude** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. RENAUDAT Fabrice).

PROCURATIONS : **M. BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. JOLY Sylvain ; **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. CHABANCE Fabrice ; **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. GONTHIER Gilles ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. NORMAND Franck ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à Mme MALLET Armelle ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à M. Éric VAN REMOORTERE.

ÉTAIT EXCUSÉ : **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LE GRANDIC Patricia** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. TAILLANDIER Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

ÉTAIENT ABSENTS : **M. AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 29 juin 2023

Nombre de délégués

En exercice	: 30
Présents	: 16
Procurations	: 06
Votants	: 22
Pour	: 22
Contre	: 00
Abstention	: 00

L'an deux-mille-vingt-trois

Le 29 juin

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M

dûment convoqué s'est réuni en session
ordinaire, sous la présidence de

M. Éric VAN REMOORTERE

Date de convocation : Le 22 juin 2023

N° : 230629_02

OBJET : Tarifs des prestations

Le SICTOM procède à des prestations particulières au profit des professionnels, des communes et des associations et il convient de définir le montant des tarifs de ces prestations. Après avoir toiletté et vérifié la cohérence des tarifs des années précédentes, une proposition est faite au comité syndical. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 01/07/2023 et seront valables jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne modifier ceux-ci. M. le président propose les tarifs suivants :

DIB entreprises

	Tarifs
Dépôt et traitement de gravats :	42,66 € / Tonne
Dépôt et traitement des végétaux :	78,75 € / Tonne
Dépôt et traitement des D.T.Q.D. :	1284,29 € / Tonne
Dépôt et traitement des D.E.E.E. :	0,00 € / Tonne
Dépôt et Traitement de D.I.B. autres	202,63 € / Tonne

Locations matériels inférieures à 30 jours

	Tarifs
Forfait sortie camion (Empirol)	100,00 €
Vacation au kms Empirol	1,80 €
Forfait sortie camion (yveco)	50,00 €
Vacation au kms Yvéco	1,25 €
Location caisson journalier	43,31 €

Locations matériels supérieures à 30 jours (convention obligatoire)

	Tarifs / mois
Forfait vacation Empirol - 5kms (Aller - Retour)	99,95 €
Forfait vacation Empirol + 5kms (Aller - Retour)	254,63 €

Location caisson - mensuel	181,13 €
Location caisson bâché - mensuel	233,83 €

Locations matérielles pour les communes et associations pour manifestations

	Tarifs
Vacation Empirol (aller - retour)	67,85 €
Vacation Emplirol + remorque (aller - retour)	114,62 €
Location caisson jusqu'à 3 jours	31,35 €
Location mensuelle d'un caisson	135,70 €
Location d'un engin de chargement + conducteur (à l'heure)	115,14 €

Proposition du bureau : Avis favorable pour les tarifs proposés. Le Bureau estime qu'il est également temps de débiter la réflexion concernant la mise en place de la redevance spéciale. Concernant le tarif appliqué aux communes, le bureau souhaite les maintenir à l'identique et il souhaite que ce tarif soit également appliqué aux associations qui demandent des bennes pour les manifestations.

Le bureau n'est pas favorable à ce que les communes paient lorsqu'elles déposent en déchetterie professionnelle des déchets issus d'un refus de collecte du SICTOM. Cependant, le bureau demande à ce que les refus continuent à être opérés avec marquage par étiquette pour que les communes puissent agir.

Délibération :

Vu le CGCT

Vu les statuts du SICTOM

Après avoir entendu l'exposé, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- de valider les nouveaux tarifs tels que proposés dans le tableau ci-dessus
- de valider la gratuité du dépôt par les communes en déchetterie professionnelle des déchets issus d'un refus de collecte du SICTOM

Le secrétaire de séance
M. GONNET ARNAUD



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 04/07/2023

Publié ou Notifié le : 05/07/2023



Pour extrait conforme,



M. Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE